

DEJEPS

Spécialité Perfectionnement sportif mention Activités du cyclisme

BAC +2 (NIV.5)

Titre inscrit au RNCP (fiche 40036)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « activités du cyclisme » permet de répondre à l'obligation légale de qualification en cyclisme. Il prépare à concevoir et diriger des projets en cyclisme, en adaptant les programmes aux besoins des publics.

Aptitudes à l'emploi - Pédagogie - Aisance relationnelle - Sens de l'organisation - Sens des responsabilités - Sens de l'observation

Compétence - Sécurité des pratiquants et tiers

- > Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers lors des interventions
- > Identifier les risques liés aux conditions météorologiques et environnementales
- > Appliquer les mesures préventives pour éviter les accidents

Compétence - Gestes professionnels pour la sécurité

- > Effectuer des gestes de secours en cas d'urgence
- > Vérifier l'état des équipements et des infrastructures
- > Gérer les situations de danger en temps réel

Compétence - Impliquer les pratiquants dans la gestion de la sécurité

- > Former les pratiquants aux bonnes pratiques de sécurité
- > Encourager la vigilance et la responsabilité individuelle
- > Sensibiliser aux risques liés au comportement en groupe

Compétence - Conformité aux normes et réglementations

- > Respecter les règles du code du sport et des pratiques VTT
- > S'assurer de la conformité des équipements et des parcours
- > Mettre en œuvre les protocoles d'urgence requis

FORMATION

Durée

De 11 à 17 mois

Dates de rentrées

Entre septembre et Octobre

Lieux de formation possibles

- > CREPS AURA - Vallon Pont d'Arc (07)
- > IFV - Voiron (38)

Conditions tarifaires

Formation financée par les OPCO et gratuite pour les apprentis et les employeurs privés

DÉBOUCHÉS

Que fait le titulaire de cette formation ?

Le titulaire du DEJEPS, spécialité « perfectionnement sportif », mention « activités du cyclisme », exerce en tant qu'éducateur, entraîneur ou moniteur de cyclisme. Il conçoit des projets sportifs, encadre des pratiquants en sécurité, adapte des programmes à leurs besoins, et collabore avec des équipes et partenaires. Il intervient dans des structures associatives, commerciales

Emplois accessibles

- > Postes : éducateur sportif, entraîneur de cyclisme, moniteur de cyclisme, animateur de structures sportives, formateur en activités du cyclisme, coordinateur de projets sportifs
- > Secteurs : associations sportives, structures commerciales, collectivités territoriales

Poursuite d'études

- Une fois le diplôme obtenu
- il est possible d'intégrer un cursus universitaire (niveau 6) ou de poursuivre vers une formation professionnelle de niveau 6 (équivalent BAC+3).

Équivalences / Passerelles

Nous contacter pour étudier les éventuelles possibilités d'équivalences ou de passerelles.

MODALITÉS & DÉLAIS DE RECRUTEMENT

Étude du dossier et entretien individuel. L'examen des candidatures débute six mois avant la date d'entrée en formation et continue jusqu'à cette même date. Le recrutement s'organise par le dépôt d'un dossier de candidature en ligne sur le site.

PRÉ-REQUIS

Être âgé de 16 ans minimum et de 29 ans révolus* à la signature du contrat d'apprentissage

Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du VTT datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.

Produire l'attestation "prévention et secours civiques de niveau 1" (PSC 1) ou l'une des attestations suivantes

- attestation de formation aux premiers secours" (AFPS) ;
- premiers secours en équipe de niveau 1" (PSE 1) en cours de validité ;
- premiers secours en équipe de niveau 2" (PSE 2) en cours de validité ;
- attestation de formation aux gestes et soins d'urgence" (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
- certificat de sauveteur secouriste du travail (STT)" en cours de validité.

Justifier d'une expérience d'encadrement sportif de 120 heures minimum

Option A : BMX

- Justifier d'un niveau technique en BMX.

Option B : cyclisme traditionnel

- Justifier d'un niveau technique en cyclisme traditionnel.

Option C : VTT

- Justifier d'un niveau technique en VTT.

*Pas de condition d'âge maximum pour les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé ou de dérogations spécifiques.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaire d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

ACCESSIBILITÉ AUX PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour tout besoin spécifique et toute adaptation, consultez notre référente H+ :
Virginie PREVOST : referent-handicap@ifa.asso.fr

DEJEPS

Spécialité Perfectionnement sportif mention Activités du cyclisme

BAC +2 (NIV.5)

Titre inscrit au RNCP (fiche 40036)

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

Compétences	Modalités d'évaluations
Sécurité des pratiquants et tiers	Les modalités d'évaluation sont : Une seule situation d'évaluation permet d'évaluer de façon distincte les UC 1 et 2.
Gestes professionnels pour la sécurité	un document écrit analysant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif en activités du cyclisme une soutenance orale.
Impliquer les pratiquants dans la gestion de la sécurité	L'épreuve certificative des UC 3 et 4 est réalisée au moyen de : un dossier, exposant une démarche de perfectionnement sportif la conduite d'une séance de perfectionnement suivie d'un entretien la présentation d'un document vidéo et de son analyse technicotactique suivie d'un entretien
Conformité aux normes et réglementations	Une épreuve permettant l'évaluation de l'UC3 réalisée au moyen de : une analyse d'expérience de conception, de mise en œuvre et d'évaluation de situations formatives en activités du cyclisme, suivie d'un échange avec les évaluateurs Une épreuve certificative permet l'évaluation distincte de l'unité capitalisable 4C : démonstration technique dans l'option choisie.